

Cotisations 2025

Guide pour les adhérents et
membres de l'association

v2.0 2025-02-13



*Partageons
nos expériences
et adaptons
nos organisations
aux défis
de demain*



Cotisations, montants et modalités

Les cotisations 2025 sont réparties sur 4 niveaux, qui dépendent de l'engagement et de la contribution que les entreprises adhérentes – ou les adhérents à titre individuel – souhaitent faire pour l'Afope.

- **Entreprise adhérente Classique**
 - ✓ 1 représentant
 - ✓ 1 suppléant
 - ✓ 4 places aux évènements présentiel*
 - ✓ 1 000€
- **Entreprise adhérente Premium**
 - ✓ 1 représentant
 - ✓ 1 suppléant
 - ✓ 8 places aux évènements présentiel*
 - ✓ 1 500€
- **Entreprise adhérente Bienfaitrice**
 - ✓ 1 représentant
 - ✓ 1 suppléant
 - ✓ 12 places aux évènements présentiel*
 - ✓ 2 000€
- **Adhésion à titre individuel**
 - ✓ 1 place aux événements de l'association
 - ✓ 75€

* *Hors conventions, faisant l'objet d'un dispositif ad-hoc dépendant de l'évènement, format, contexte, coût et contraintes logistiques...*

Il est en particulier proposé de réserver 1 à 2 place(s) maximum par entreprise aux conventions annuelles – et d'envisager la possibilité, pour les entreprises qui souhaiteraient plus de places, d'en obtenir moyennant un droit d'inscription (autour de 250€ - à affiner selon les frais de l'évènement)

En outre, il est proposé que les entreprises qui reçoivent des événements, les places sont illimitées aux dits événements

Exclusion :

Les statuts de l'afope maintiennent l'interdiction d'adhésion pour les cabinets de conseil, en cohérence avec l'état d'esprit et de partage sans but lucratif